

Fiche de données de sécurité : page de garde

élaborée le 17.03.2021

Identification du produit :

Nom commercial **CreativEpoxy Mold Release Wax**
Usage Agent de démoulage

Fournisseur qui transmet la fiche de données de sécurité :

Anwander Vertriebs GmbH
Am Linthli 2
CH-8752 Näfels
Tel +41 (0)44 730 40 50
verkauf@anwandervertrieb.ch

Numéro d'urgence national : **145** (joignable 24 h sur 24, Tox Info Suisse, Zurich ; pour les appels effectués depuis la Suisse, informations en français, allemand et italien)

Informations pour les utilisateurs concernant :

Rubrique 7 /

Rubrique 8 /

Rubrique 13 Code: 1111 -Déchets de colles et de mastics

Rubrique 15 /

Page de garde élaborée le : 25.06.2021

! RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial CreativEpoxy Mold Release Wax
Art-Nr: 1.0820.15482.00000
UFI: / BAuA Nr.: S7VC-51U3-K00N-044S / -

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Conditions d'utilisation recommandées

Agent de démoulage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / fournisseur Yachticon A. Nagel GmbH
Bürgermeister-Bombeck-Str. 1, D-22851 Norderstedt
Téléphone +49 40 511 3780, Fax +49 40 51 74 37
E-Mail yachticon@yachticon.de
Internet www.yachticon.de

Service des renseignements

Téléphone +49 40 511 37 80
Fax +49 40 51 74 37
E-mail (personne compétente):
yachticon@yachticon.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence Giftinformationszentrale Berlin
Téléphone +49 (0)30 30686700
-

! RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

! Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
--	----------------------------	---------------------------

Flam. Sol. 1	H228	
STOT SE 3	H336	
Aquatic Chronic 3	H412	

Consignes en cas de risques physiques

H228 Matière solide inflammable.

! Consignes en cas de risques pour la santé

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Consignes en cas de risques pour l'environnement

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indications complémentaires

Le mélange est classé dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (GHS).

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS02



GHS07

! Mot signal

Danger

Consignes en cas de risques physiques

H228 Matière solide inflammable.

! Consignes en cas de risques pour la santé

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Consignes en cas de risques pour l'environnement

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Consignes de sécurité

Généralités

P102 Tenir hors de portée des enfants.

! Prévention

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les poussières.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

! Stockage

P405 Garder sous clef.

! Evacuation

P501 Éliminer le contenu/récipient au point dans de collecte des déchets dangereux.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% des composés aromatiques

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

! RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

non applicable

3.2. Mélanges

! Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
	927-241-2	Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% des composés aromatiques	75 <= 90	Flam. Liq. 3, H226 / Asp. Tox. 1, H304 / STOT SE 3, H336 / Aquatic Chronic 3, H412 / , EUH066

Composants dangereux (continue)

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
64742-95-6	265-199-0	solvant naphta aromatique léger (pétrole)	10 < 20	Flam. Liq. 3, H226 / Asp. Tox. 1, H304 / Aquatic Chronic 2, H411 / STOT SE 3, H335 / STOT SE 3, H336 / , EUH066

REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
	Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% des composés aromatiques	01-2119471843-32-XXXX
64742-95-6	solvant naphta aromatique léger (pétrole)	01-2119455851-35-XXXX

! RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

Oter immédiatement les vêtements souillés.
En cas de douleurs, consulter un médecin.

! Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.
En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, initier la respiration artificielle.
Bei erschwerter Atmung Sauerstoff geben.

! Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.
En cas d'irritations cutanées existantes et persistantes, consulter un médecin.

! Après contact avec les yeux

Enlever les lentilles de contact.
En cas d'irritation consulter un ophtalmologiste.
Rincer à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes en maintenant la paupière ouverte.

! Après ingestion

Ne pas faire vomir.
Assurer un traitement médical.
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.
Wasser in kleinen Schlucken trinken lassen.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels

perte de connaissance
vomissements
céphalées
nausées
engourdissement
vertiges
Fatigue

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

mousse stable aux alcools
moyen d'extinction sèche
dioxyde de carbone
sable

Moyens d'extinction inappropriés

eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire
Possibilité de formation de mélanges vapeur-air explosifs / hautement inflammables.

En cas de décomposition thermique, formation possible de substances toxiques.

Oxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone

En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).

Porter une combinaison de protection.

Remarques diverses

Combustion avec importante formation de noir de fumée.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.

Tenir les personnes à l'écart et ne pas rester sous le vent.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

En cas d'action exercée par les vapeurs et les aérosols, porter une protection respiratoire appropriée.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit déversé s'infiltrer dans le sol ni parvenir dans les eaux d'écoulement.

En cas de déversement accidentel dans des terrain, eaux ou égouts, prévenir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

Bloquer et ramasser avec une matière liant les liquides (par ex. sable, terre, vermiculite).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Evacuation: voir paragraphe 13

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

! RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.
Les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques doivent être observées.
Maintenir les récipients hermétiquement fermés.

Mesures générales de protection

Éviter le contact avec les yeux et la peau.
Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène

Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).
Ne pas mettre de chiffons imbibés de produit dans les poches de pantalon.
Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Travailler dans des locaux bien aérés.
Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.
Protéger la peau en appliquant une pommade.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.
Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.
Ne pas utiliser d'outils pouvant provoquer des étincelles.
Éviter les sources de chaleur.
Évitez les flammes, étincelles, autres sources d'inflammation ouvertes et la lumière du soleil.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec les aliments pour animaux.
Ne pas stocker avec des produits alimentaires.
Ne pas stocker avec des agents oxydants.

! Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Protéger du rayonnement direct du soleil.
Protéger de la chaleur et du froid extrêmes.
Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

Classe de stockage (RFA) 4.1B

Classe de feu B

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

! RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs de référence DNEL/PNEC

DNEL salarié

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
	Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% des composés aromatiques	300 mg/kg bw/day	DNEL long terme dermique (systémique)	
		1500 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (systémique)	

DNEL Consommateur

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
	Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% des composés aromatiques	300 mg/kg bw/day	DNEL long terme par voie orale (répété)	
		300 mg/kg bw/day	DNEL long terme dermique (systémique)	
		900 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (systémique)	

Remarques complémentaires

-

8.2. Contrôle de l'exposition

! Protection respiratoire

protection respiratoire en cas d'aspiration insuffisante ou d'exposition prolongée
Avec une ventilation adéquate n'est pas nécessaire.

! Protection des mains

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau différent, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à.

Le temps de pénétration exact du matériau des gants peut être demandée auprès du fabricant de gants de protection et doit être respecté.

Le produit étant un mélange de plusieurs substances, la résistance du matériau des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant utilisation.

! Protection des yeux

lunettes avec protection latérale

Autres mesures de protection

vêtement de protection

Dispositifs techniques appropriés de commande

Veiller à une bonne aération des locaux, avec aspiration éventuelle de l'air au poste de travail.

! RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect	Couleur	Odeur
solide	blanc	caractéristique

Seuil olfactif
non déterminé

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	non déterminé				
point d'ébullition	> 140 °C				
Température de fusion / Point de congélation	non déterminé				
Point d'éclair	< 24 °C			closed cup	
Vitesse d'évaporation	non déterminé				
Inflammation (à l'état solide)	non déterminé				
Inflammation (à l'état gazeux)	non déterminé				
Température d'inflammation	> 200 °C			DIN 51794	
Température d'auto-inflammation					Le produit n'est pas autoinflammable.
Limite inférieure d'explosibilité	0,6 Vol-%				
Limite supérieure d'explosibilité	7 Vol-%				
Pression de vapeur	0,5 kPa	20 °C			
Densité relative	0,8 g/cm ³	20 °C		ISO 2811	
Densité de vapeur	non déterminé				
Solubilité dans l'eau	0,1 g/l				
Solubilité dans un autre produit	non déterminé				
Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)	non déterminé				
Température de décomposition	non déterminé				

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
--	--------	-------------	---	---------	----------

Viscosité non déterminé

Propriétés comburantes

Aucune information disponible.

Propriétés explosives

Aucune information disponible.

9.2. Autres informations

voir fiche technique

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Produit stable sous conditions de stockage prescrites.

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des agents d'oxydation.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues, étincelles

10.5. Matières incompatibles

Substances à éviter

Agent oxydant

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pour les produits de décomposition, voir chapitre 5.

Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

! RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
Irritation des yeux	Faiblement irritant - étiquetage non obligatoire.			
Sensibilisation de la peau	Pas d'effet sensibilisant connu.			

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
Sensibilisation des voies respiratoires	Pas d'effet sensibilisant connu.			

Toxicité subaiguë - Cancérigène

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Mutagène				Aucune preuve de génotoxicité.
Tératogène				Aucune preuve de toxicité pour la reproduction.
Cancérigène				Aucune preuve d'effets cancérigènes possibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Aucun effet connu.

! Danger par aspiration

Pas de classification quant à sa toxicité à l'aspiration (la viscosité cinématique étant > 20,5 mm²/s à 40°C).

Remarques générales

Le produit doit être manipulé avec les précautions d'usage pour un produit chimique.

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent être exclues.

Le produit n'a pas été testé. Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires

! RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit peut s'accumuler dans les organismes.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

Remarques générales

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les données écologiques pour le mélange ne sont pas disponibles.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

Le produit ne doit pas être déversé dans les égouts, les eaux ou les sols.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives au produit

-
-

Le produit utilisé peut avoir des propriétés différentes de celles du produit non utilisé. Cette fiche de données de sécurité ne peut fournir aucune information sur le produit utilisé.

Code de déchet Suisse: 1111 déchets de colles et mastics.

-

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Il n'existe pas de normes harmonisées dans les pays membre de l'Union Européenne réglant l'utilisation des déchets chimiques et des déchets résiduels.

D'où la distinction entre "déchets pour le recyclage" et "déchets pour l'élimination". Les exigences spécifiques - en particuliers à l'arrivée - sont d'ailleurs également réglées par les Länder.

Recommandations relatives à l'emballage

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Remarques générales

L'attribution du numéro du code de déchets est à effectuer selon le Règlement CED en fonction des secteurs d'emploi et processus spécifiques.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	3175	3175	3175
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Hydrocarbures, C9-C10, n-alcane, isoalcanes, cycloalcanes, <2% des composés aromatiques)	SOLIDS CONTAINING FLAMMABLE LIQUID, N.O. S. (Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cycloalkanes, <2% aromatics)	Solids containing flammable liquid, n.o. s. (Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cycloalkanes, <2% aromatics)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	4.1	4.1	4.1
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II
14.5. Dangers pour l'environnement	Non	Non	Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information disponible.

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

Étiquette de danger 4.1

code de restriction en tunnel E

Code de classification F1

! RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation nationale

Classe de danger pour l'eau 2 selon AwSV (RFA)
produit polluant l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

! RUBRIQUE 16: Autres informations

! Les conseils relatifs à la formation

Voir fiche technique pour plus d'informations.

CAS-Service des résumés chimiques; CLP-classification, étiquetage et emballage; DNEL-niveau d'exposition dérivé sans effets nocifs; GHS-Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques; CL50-concentration létale médiane;

OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques; PBT - Persistant, bioaccumulable et toxique; PNEC - concentration estimée sans effet; STOT - Toxicité pour certains organes cibles; SVHC - substance extrêmement préoccupante;

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses

Les réglementations nationales particulières doivent être mises en oeuvre indépendamment de chaque utilisateur!

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

S'il vous plaît noter les informations supplémentaires! Nos Fiches de Données de Sécurité ont été préparés en conformité avec les directives de l'UE, sans tenir compte des règles nationales spécifiques à la manipulation des matières dangereuses.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 1.1

Source des principales informations

Fiche technique du fournisseur.

European Chemicals Agency (ECHA)

Texte intégral concernant des avertissements de sécurité dans section 3.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.